

Les avantages du permis sur boîte de vitesse automatique

Depuis le 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique peuvent conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie à condition de suivre une formation de 7 heures. Cette mesure s'applique aux personnes qui conduisent des voitures automatiques pour des raisons non médicales.

Plus rapide et moins coûteux !

Pour passer le permis sur boîte automatique, les élèves peuvent désormais prendre **13 heures de conduite minimum** contre 20 heures sur boîte manuelle. Une économie de plusieurs heures de conduite non négligeable sur votre budget !

Plus facile !

- Vous ne passez plus les vitesses, plus de soucis d'embrayage, de calage, les démarrages en côte se font tout seuls !
- Vous vous concentrez davantage sur l'environnement, la circulation, les autres conducteurs..
- Votre état de fatigue au volant est réduit
- Votre conduite est donc plus sécurisée et apaisée

Conversion de votre permis sur boîte automatique en permis B

Vous pouvez accéder au permis B boîte mécanique via une formation de 7 heures

Pour qui ?

La formation au permis B à embrayage automatique s'adresse :

- **A tout le monde** et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement un véhicule
- Aux personnes ayant des **difficultés à manier une boîte de vitesse** lors de leur apprentissage
- Aux personnes atteintes de **certains handicaps physiques**

Pour conduire quel type de véhicules ?

Le permis B à embrayage automatique (BEA), appelé également permis B boîte automatique, permet de conduire uniquement des véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique et/ou manuelle (ex : boîte séquentielle) et d'un embrayage automatique.

N'hésitez pas à me contacter au 0674751132, afin de vous donner des informations complémentaires et les démarches administratives (identique au permis B). Nous disposons d'un C5 aicross et d'une C3 (citroën) à embrayage automatique.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- N° DE TELEPHONE PORTABLE ET ADRESSE MAIL DE L'ELEVE (pour l'auto école)
- N° DE TELEPHONE PORTABLE DU PARENT (pour l'auto école)
- 3 TIMBRES 20GRS (pour l'examen pratique)
- REGLEMENT DE 41€ POUR L'EVALUATION DE DEPART (l'évaluation d'une heure est effectuée au moyen du logiciel observer des codes roussau. Les compétences évaluées sont les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite. A l'issue de l'évaluation, un volume de formation comprenant des heures de formation théorique et des heures de formation pratique adaptés au stagiaire vous sera proposé.

Documents pour l'inscription auprès du service ANTS

- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE OU DU PASSEPORT RECTO/VERSO, en cours de validité, en couleur
- PHOTOCOPIE DU PERMIS AM (ou bsr) RECT-VERSO (si acquis)
- PHOTOCOPIE DE L'ASSR 2^{ème} NIVEAU
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT (en mairie dès 16 ans)
- PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE PARTICIPATION A L'APPEL PREPARATOIRE A LA DEFENSE (18 ANS)
- E-PHOTOS NUMERIQUE AVEC SIGNATURE **chez un photographe ou photomaton signalés par la vignette bleue "Agréé service en ligne ANTS". (code e-photo pr ANTS et 2 photos pour l'auto école)**
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE – DE 3 MOIS OU CELUI DE L'HEBERGEANT (facture eau, edf, téléphone)
- ATTESTATION D'HEBERGEMENT
- MANDAT ANTS (si procédure ants par l'auto école)
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT RECTO/VERSO , en cours de validité, en couleur
- ATTESTATION D'ASSURANCE (voir avec votre assurance environ 15jours avant le rvp)

CHOIX DU FINANCEMENT

- PERMIS 1E/JOUR (contrat établi après l'évaluation en 3 exemplaires dont un à remettre à la banque)
- VERSEMENT par chèque, espèces, virement bancaire (contrat établi après l'évaluation, montant global du contrat divisé en plusieurs échéances)

La formation doit être réglée avant le passage de l'examen pratique du permis de conduire

HORAIRE COURS PEDAGOGIQUES :

sur inscription

SAMEDI : 13hrs

HORAIRE DES TESTS DE CODE

sur inscription 2fois/semaine

MARDI /MERCREDI/VENDREDI : 18hrs

SAMEDI : 12HRS

COORDONNEES AUTO ECOLE SD CONDUITE SARL COSSE LE VIVIEN sdconduite@gmail.com
Stevee (gérant) 06 74 75 11 32 Linda (gérante-secrétariat-comptabilité) 02 43 98 25 67/06 48 75 10 02

Fabien (enseignant) 06 48 75 10 03 Christel (enseignante) 06 61 33 26 59

Permanences secrétariat Cossé : lundi 14h/16h - Mardi 10h/12h - Vendredi 14h/16h - Samedi 12h/13h sur RDV au 06 74 75 11 32

Permanences secrétariat Craon : Mardi 14h/16h - Vendredi 10h/12h - Samedi 11h/12h sur RDV